

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 22-107-1905 nommant M. de Cartan chef du bureau des finances.

n° 22-107-1905

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
11 septembre 1905

Numéro JO  
n° 107 du 01/10/1905

Date du numéro  
1 octobre 1905

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 10 août 1900 fixant les attributions des Bureaux du Secrétariat Général

**Vu** les nécessités du Service ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. de Carlan, Administrateur Adjoint des Colonies, Chef du Secrétariat du Gouvernement, est chargé provisoirement des fonctions de Chef du Bureau des Finances.

#### Art. 2

— La présente décision, qui aura son effet à compter du 11 septembre 1905, sera publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Signé: P. PASCAL.**